

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	3

Date de la convocation
2 octobre 2024

N° 07102024004
BUDGET RESEAU DE CHALEUR
(06203) : CREANCES
IRRECOUVRABLES ET DM N° 1

Séance du 7 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le sept octobre

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, 1^{er} Adjoint

Présents : Mrs MIGNE J., ROCHER P., CHABIDON D., FOURY D., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., VEROT V., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs ARNAUD A., MICHEL A., GARRABOS F.

Monsieur l'Adjoint fait part aux membres du Conseil Municipal que certaines créances de particuliers ayant habité la commune de Chaspuzac ne pourront être recouvrées. Ces particuliers ont été déclarés en situation de surendettement, les annulations de ces dettes relatives au budget Réseau de chaleur, sur l'exercice 2021 pour un montant de 827,27 euros sont à effectuer.

Afin de pouvoir effectuer les écritures comptables, il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits sur le budget Réseau de chaleur (06203), à savoir :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

C/6542- Créances éteintes..... + 830,00 €
C/61558 – Autres biens mobiliers - 830,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ autorise Monsieur l'Adjoint à procéder aux écritures de créances irrécouvrables sur le budget Réseau de chaleur (06203) pour un montant de 827,27 euros

☞ autorise les ouvertures de crédits sur le budget Réseau de chaleur (06203)

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 7 octobre 2024
Pour extrait certifié conforme

L'ADJOINT,
Patrice CHAMAYOU

Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 09 octobre 2024

et publication ou notification

du 09 octobre 2024

AR Prefecture

043-214300626-20241007-07102024004-DE
Reçu le 09/10/2024